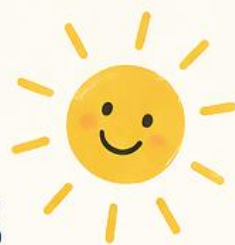




RENTRÉE 2026-2027



Accueil & Maternelles

La gratuité scolaire, concrètement ?



L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire.

Cette gratuité est garantie par l'article 24 de la Constitution, la loi du Pacte scolaire du 29 mai 1959 et le Code de l'enseignement.

Dès cette année, l'école met gratuitement à disposition tout le matériel nécessaire de départ aux apprentissages de votre enfant.



L'école fournit



- ✓ Cahiers, feuilles, crayons, gommes et matériel d'écriture
- ✓ Colle, ciseaux, peinture et matériel créatif
- ✓ Jeux et matériel pédagogique utilisés en classe
- ✓ Cahier ou farde de communication
- ✓ Tout autre matériel nécessaire aux apprentissages quotidiens



Les parents fournissent

- ✓ Un cartable suffisamment grand
- ✓ Une boîte à tartines, une boîte à collation et une gourde
- ✓ Une boîte de mouchoirs
- ✓ Un grand sac réutilisable
- ✓ Des vêtements de rechange complets (Accueil et M1)
- ✓ Les langes et lingettes nécessaires pour les enfants concernés (Accueil et M1)
- ✓ Deux ou trois photos de famille (Accueil et M1)



≧ IMPORTANT ≦

Nous vous demandons de marquer les vêtements, le cartable et les effets personnels au nom de votre enfant afin de faciliter notre organisation quotidienne.

Prénom Nom ♥

Institut Saint-Joseph Ath-Maffle

Grandir, apprendre et s'épanouir ensemble.

